



» Songez qu'il fallait faire 13 lieues dans les bois, dans les montagnes, trajet où la force des hommes les plus vigoureux, s'épuise, songez qu'elle renouait à tous les plaisirs, à toutes les jouissances de la bonne société. Et là bas, des bois ! des bois ! partout des bois, aucune autre jouissance que la conscience d'un sacrifice accompli.

CANADA.

QUÉBEC, 19 OCTOBRE 1865.

Le Pays, l'Ordre et, à leur suite, tout le menu fretin de la presse démocratique qui les copie avec plus ou moins d'exactitude, sont beaucoup étonnés de notre persévérance à soutenir la confédération envers et contre tous. Ces bons démocrates, qui n'adorent rien tant que le succès, ne peuvent comprendre que, parce que la confédération a subi un échec momentané, le printemps dernier, ce n'est pas une raison pour y renoncer et qu'en présence d'une noble cause incertaine, les hommes de cœur sentent leur courage redoubler.

Du reste, ils peuvent en faire leur deuil. Les signes des temps au Nouveau-Brunswick sont bien tels que nous les avons donnés. Il s'y produit en ce moment une réaction évidente en faveur des principes qui ont servi de base au projet de la convention de Québec. Il n'y a qu'à lire ce qui s'écrit et se publie dans les journaux de cette province pour voir la preuve de ce que nous avançons là.

Sans parler de M. Wilmot qui, dans les discours publics qu'il a faits durant son séjour en Canada, s'est prononcé avec une franchise que nos adversaires ont bien en garde de ne pas signaler, nous pouvons encore citer le fait de M. Cullinien qui, après avoir voté contre la confédération à la dernière session, écrit aujourd'hui à un journal de Saint-Jean, N.-B., au Morning News, qu'il veut, à la prochaine occasion, revenir sur son vote et se ranger parmi les partisans de l'Union. Dira-t-on que cet exemple ne signifie rien, qu'il n'indique point le sentiment de la population ? persistera-t-on à dire que cela ne fait point présager un revirement dans la Chambre d'Assemblée ?

Il faut bien se rappeler que, dans la législation du Nouveau-Brunswick, il n'y avait que la Chambre d'Assemblée, à la dernière session, qui fut opposée à cette mesure. Le Conseil législatif refusa de sanctionner la nomination des députés anti-confédérés envoyés en Angleterre pour intriguer contre ce qui avait pu être fait par les quatre ministres canadiens.

Un autre signe des temps : Le Globe de Saint-Jean est un journal très-bien conduit et très-utile en son genre ; c'est le baromètre de l'opinion publique ; il a le flair des triomphes et des défaites. Il fut pour la confédération tant qu'il crut en sûreté, tant que le ministère Tilley resta au pouvoir ; mais, à la veille des élections, il eut assez de clairvoyance pour prévoir la défaite de ses amis. Aussitôt il tourna de bord et de tiède partisan de la confédération il en devint l'adversaire déclaré. Aujourd'hui le Globe voit la balance revenir de l'autre côté. Il fait l'éloge de M. Tilley, le défend contre ses détracteurs, combat M. Anglin et lance contre lui les plus graves accusations, entre autres celle d'avoir forgé des listes électorales pour faire triompher des adversaires de la confédération. En un mot, le Globe revient évidemment sur ses pas et tout annonce que bientôt les quatre principaux journaux de Saint-Jean seront en faveur du projet de la Convention de Québec.

Quant à l'élection du procureur-général Smith, elle est loin d'avoir la signification que voudrait lui donner le Pays, après le Herald. M. Smith était soutenu par quelques-uns des journaux les plus dévoués à la confédération. On en saura bientôt la raison et le Pays et le Herald seront bien loin de s'en réjouir, croyons-nous.

Un des moyens les plus en usage parmi les feuilles démocratiques pour dénigrer le Canada au profit de la République voisine consiste à signaler avec soin tous les hommes qui laissent le pays pour aller chercher, quelques-uns la fortune, le plus grand nombre la misère, au delà de la ligne quarante-cinquième. Selon ces feuilles, chaque homme, qui s'éloigne ainsi de son sol natal, proclame, par son éloignement même, l'appauvrissement et la déchéance de son pays.

Même cette année où malheureusement ce fléau de l'émigration a sévi plus que jamais, on n'a pas manqué une seule occasion de répéter cette assertion banale qui semble, pour ces feuilles, passée à l'état d'axiome. Pour ceux qui désirent l'axiome, cette assertion cache, sous une feinte déploration un cri de triomphe. Bien plus, un journal, dont nous ne nous rappelons plus le nom, a osé se réjouir ouvertement de cet entraînement d'une portion de nos habitants vers les États-Unis, en disant qu'il aurait pour effet de nous donner virtuellement l'annexion, tout doucement et sans secousse.

de prospérité, plusieurs trouvaient encore préférable de passer de l'autre côté de la ligne frontière, Et le Bas-Canada a-t-il pour cela cessé de prospérer ? A-t-il cessé de marcher dans le sentier du progrès ? Bien au contraire, sa fortune publique s'est augmentée plus rapidement et dans une proportion plus grande que celle de sa population. Nous appelons sur ce point l'attention des patriotes de la nouvelle école qui ne cessent de représenter le pays comme réduit à la dernière pauvreté et ne pouvant plus nourrir ses propres habitants.

Dans tous les cas, si l'émigration est un si grand malheur, il ne faut pas croire que ce malheur soit particulier au Canada. Aux États-Unis, sur cette terre classique, non seulement de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, mais encore de la richesse aisément acquise, on pourrait citer plus d'un exemple analogue. Ainsi, pour recourir à un Etat assez rapproché de nous, prenons le Maine pour point de comparaison. Dans cet Etat, on a signalé plus d'une fois un courant d'émigration considérable vers l'Ouest. Ce qui n'empêcha point que, de 1850 à 1860, la population s'accroît de huit pour cent, tandis que l'accroissement naturel était de quarante pour cent durant la même période de temps. Qu'est devenue la différence ? Les enfants du Maine ont émigré sur toutes les parties du continent, et on les rencontre en tous lieux, des possessions anglaises aux mines de la Californie.

De même dans les autres États de la Nouvelle-Angleterre, l'augmentation de la population est loin d'être en proportion de l'accroissement naturel. Durant les dix ans dont nous parlions tout à l'heure, la population du New-Hampshire n'augmente que de 2.55 pour cent ; celle du Massachusetts de 23.79 ; celle du Rhode-Island de 11.64 et celle du Connecticut de 24.09, quoique dans tous ces États l'accroissement naturel ait été d'environ quarante pour cent. Les États de l'Illinois, de l'Ohio, sont peuplés en grande partie de natifs de la Nouvelle-Angleterre.

Cet entraînement en quelque sorte irrésistible, qui pousse les populations vers l'Ouest trouve aisément son explication. Le travailleur veut acheter sa nourriture et celle de sa famille le plus près possible du lieu qui la produit. C'est pourquoi il déserte la Nouvelle-Angleterre avec ses usines pour aller vivre à meilleur marché sur le lieu même qui produit ce dont il a besoin.

Si cette explication est fondée, l'annexion, au lieu d'arrêter le courant d'émigration que l'on déplore, le précipiterait encore davantage en lui donnant des facilités qu'il n'a pas aujourd'hui. D'un autre côté, si l'émigration est un signe infallible de dépeuplement et de malaise que doit-on penser des États de la Nouvelle-Angleterre d'où il part, chaque année, un surplus de population pour le moins aussi considérable, proportionnellement à la population totale, que celui qui, chaque année, passe les frontières canadiennes.

M. Augustin Gauthier, le trésorier de la cité, a présenté au Conseil-de-Ville une requête dans laquelle il demande une augmentation de salaire. Son salaire est aujourd'hui de trois cents louis, le même que ceux de l'inspecteur des chemins, du surintendant de l'Aqueduc, du greffier, et même de son propre teneur de livres. Or il n'y a parité ni de travail, ni de responsabilité entre tous ces emplois. De fait, le seul qui, dans l'exercice de sa charge, se trouve devant une responsabilité réelle et matérielle, est le trésorier de la cité, et l'on sait qu'il a dû en subir les conséquences dans une circonstance particulière.

Nous ne voulons pas discuter, pour le moment, la question des salaires et dire s'ils sont généralement trop élevés ou ce qu'il faut qu'ils soient ; mais nous pouvons dire sans hésitation que celui du trésorier, avec ses responsabilités, ne l'est pas assez.

On écrit d'Outaouais, le 17, à la Chronique : L'hon. M. G. E. Cartier, le procureur général du Bas-Canada, est arrivé à Outaouais samedi soir. Il a été reçu dans la nouvelle capitale des Canadas, avec un enthousiasme général. Mardi soir il prenait part à un grand banquet qui avait été préparé au Russell House, pour fêter sa bienvenue. On remarquait Mgr. l'évêque de Québec, le Rév. M. Lauder, M. Powell, Bell, A. Wright, députés, le juge Armstrong, le schérif Fraser, le lieutenant-Col. Bernard, les membres de la Corporation et tous les principaux marchands de la ville.

Son Honneur le Maire Dickinson présidait. Quand les convives eurent fait honneur aux mets qui encombraient la table, le Maire porta les toasts suivants : « A la Reine, » et au général Sir John Michel, l'administrateur du gouvernement, et à l'armée, à la marine et aux volontaires du Canada. » Le Lieut. Col. Bernard y répondit. Le Maire se leva ensuite et porta un toast à la santé de l'hôte de la soirée, l'hon. M. Cartier, après quelques remarques qui furent accueillies avec enthousiasme. Ce dernier en remerciant la réunion dit qu'il était venu à Outaouais pour trouver une résidence pour lui et sa famille. Il fit l'éloge des résidences à Outaouais. Depuis que je suis arrivé ici, ajouta-t-il, j'ai été l'objet d'ovations continuelles. Le peuple d'Outaouais a été très-bienveillant. Il y a quelques jours, vous avez reçu mon collègue, l'hon. J. A. Macdonald, comme vous me recevez aujourd'hui. M. Macdonald est un homme sincère ; s'il ne l'était pas je n'aurais pas marché avec lui comme je l'ai fait. Je ne veux pas m'arrêter à parler de moi mais je dirai, que tous deux nous avons travaillé pour le bien de tous.

Quant au règlement de la question du siège du gouvernement, nous voyons que sept villes se le disputent, et mon honorable collègue consentit à référer la chose à Sa Majesté qui a salement choisi la ville d'Outaouais. Comme membre du gouvernement, je me suis soumis à cette décision comme c'était le devoir de tous les sujets loyaux de Sa Majesté.

L'hon. M. Cartier en terminant aborda en peu de mots la question de la confédération. Il dit que l'année de 1867 fera jaillir quelque lumière sur cette question et qu'Outaouais serait non seulement la capitale du Canada, mais de l'Amérique confédérée.

Il y eut après le banquet une procession aux flambeaux par les pompiers, auxquels M. Cartier dut se montrer et adresser quelques paroles.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs de la ville, que le révérend M. Auclair, curé de Notre-Dame de Québec, qu'une santé chancelante avait forcé de s'éloigner de Québec, pendant quelques mois, est de retour depuis avant-hier, et semble être parfaitement rétabli.

Un journal Australien, du 8 juillet, publié à Sydney, dans le gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud, après avoir donné un rapport complet de l'incendie de la magnifique cathédrale catholique de cette ville, nous apprend qu'une assemblée fut convoquée pour venir en aide à l'archevêque. A cette assemblée assistaient Son Excellence Sir John Young, gouverneur de la Nouvelle Galles, Sa Grâce l'archevêque de Sydney, et tous les autres principaux dignitaires catholiques et protestants, civils et ecclésiastiques. Le fauteuil de la présidence était occupé par l'archevêque.

De nombreux discours furent prononcés par des catholiques et des protestants alternativement. Le plus remarquable de tous ces discours, est sans contredit, celui du gouverneur. Nous le reproduisons en entier, parce qu'il nous fait voir les relations amicales qui existent dans cette lointaine colonie anglaise entre les diverses dénominations religieuses, et en ce qu'il pose les vrais principes sur lesquels doivent exister ces relations. Sir John Young s'exprima ainsi : Monseigneur l'archevêque, mesdames et messieurs.

« Dans la position que j'occupe comme préposé à la garde de toutes les classes des sujets de Sa Majesté en cette colonie, j'ai eu qu'il était de mon devoir—et c'est un devoir que j'accueille avec le plus grand bonheur—de venir ici dans cette occasion pour offrir mes sympathies et prêter une main secourable à la reconstruction de la cathédrale si tristement détruite, sur la convocation d'une pareille démarche, et l'on a prétendu qu'il fallait davantage tenir compte des différences de religions. Je ne partage pas ces doutes, (applaudissements), et je me garderai bien de les exprimer, l'occasion favorable m'en est offerte. Et je suis heureux de penser que le témoignage de ma conscience est corroboré par cette longue suite de noms protestants—les premiers par leur position et leur intelligence dans la Nouvelle Galles du Sud—qui ont signifié leur intention d'assister à cette assemblée et de favoriser de leur aide et de leur influence les objets que l'on a en vue. (Applaudissements). La décision qu'ils ont prononcée est juste, je crois.

« Généralement parlant, et sans le moindre désir d'insister sur des points de religion, je suis d'avis que cette réunion n'est pas seulement une réunion de catholiques romains, mais qu'elle peut être considérée comme représentant les diverses classes de notre société qui viennent offrir leurs sympathies à une portion de nos concitoyens dont elles diffèrent sur quelques points mais avec qui elles s'accordent en ceci, que tous adorent le même créateur miséricordieux sur cette terre, et que tous espèrent humblement que, quand le temps ne sera plus et que les différences seront effacées, ils jouiront ensemble du bien de Dieu avec la paix et la félicité du ciel. (Applaudissements). Maintenant, avec la permission de Votre Grâce, je dirai aussi brièvement que possible, les causes qui m'ont amené ici. D'abord, je suis venu afin de montrer le respect que j'ai pour Votre Grâce personnellement—et mon appréciation de la manière énergique et irréprochable avec laquelle elle s'est acquittée de ses hautes fonctions durant une longue série d'années. (Applaudissements). Ensuite, je tiens à témoigner de ma sympathie pour les catholiques de ce pays qui, j'en ai la conviction, sont aussi fidèles, aussi intelligents et aussi industrieux que n'importe quelle classe de sujets de Sa Majesté. (Applaudissements). Jusqu'à ce que tout soit fondé dans un même corps, ils resteront toujours un puissant élément de la population ; mais outre qu'ils sont presque tous des Irlandais ou d'origine irlandaise (longs applaudissements) et bien qu'ils soient disséminés dans une vaste étendue de pays, ils ont tous une patrie commune. Un membre du clergé protestant de ma connaissance m'a dit qu'il passa le lendemain, sur le théâtre de l'incendie, et qu'il y vit une foule pleurant sur les débris ; et il entendit des sanglots s'échapper des poitrines et il y eut des pleurs couler des yeux. Il ajouta que la scène rappelait vivement à sa mémoire cette description donnée dans les saintes Ecritures où l'ancien peuple se lamentant sur les ruines de son temple pleurait à haute voix.

« C'est souvent nos reports aux temps où les restes d'une race choisie obtiennent la permission de revenir de leur longue captivité sur une terre étrangère. Mais ils oublièrent leur franchise de la servitude étrangère et leur joie de rentrer dans les champs et les habitations de leurs aïeux ; ils obéirent tout cela en voyant la démolition de leur temple. (Applaudissements). » « Telle a été la scène dont la personne qui me renseigne a été témoin oculaire, et je crois vraiment, d'après son rapport, et d'après d'autres renseignements que j'ai obtenus, qu'il y en avait un grand nombre dans la foule qui auraient préféré que leurs propres efforts eussent péri dans les flammes. (Applaudissements). Ils étaient si fiers de cet édifice, ils avaient un respect si profond pour leur cathédrale que sa perte les a frappés au cœur. Et si la perte a été si sensible, est-ce que, comme conséquence, la sympathie ne doit se mettre à l'anisson du sentiment qu'elle a créé ? (Applaudissements). Si un malheur grave frappe un voisin que je respecte et que j'estime, et avec lequel je désire beaucoup être en bons termes, devrais-je lui refuser ma sympathie qu'il mérite, parce qu'il diffère de moi sur quelques opinions politiques et sur quelques convictions religieuses ? (nouveaux applaudissements). Certainement non. (Acclamations). Et si la sympathie est due ainsi, doit-elle se produire en phrases vides ou en corollaires banals ?

« Nous savons ce que l'Écriture a dit de cette charité qui nous fait donner des vêtements à ceux qui n'en ont pas et donner à manger à ceux qui ont faim, sans leur procurer les moyens de se relever. Elle l'a déclaré nulle et de nul effet, — une cruauté et une moquerie, — et la sympathie qui, en cette circonstance, n'aurait pas au delà de simples paroles mériterait d'être placée dans la même catégorie.

« J'espère que ma sympathie et celle de lady Young (acclamations enthousiastes) ira au delà d'une phrase banale ; et je crois que nous le démontrons en assistant à cette réunion, et j'espère aussi le prouver encore davantage par la contribution que j'offrirai, et que, je l'espère, Votre Grâce, me fera l'honneur d'accepter, plus comme un témoignage de bon vouloir qu'à cause de sa valeur pécuniaire. (Applaudissements). Finalement, je suis venu ici avec le désir de faire connaître mon adhésion complète à cette politique de tolérance absolue qui a été pratiquée dans les conseils de l'empire britannique pen-

dant les 35 dernières années ; et je veux en même temps exprimer mon ardent espoir que jamais, par un zèle mal entendu de part et d'autre, ces factions violentes et ces aveugles animosités qui survivent aux causes qui les ont fait naître et aux intérêts qu'elles voulaient servir, ne s'implanteront dans ces nouveaux pays.

« Quand le gouverneur Macquarie posa la pierre angulaire de la première cathédrale, en 1821, il établit un heureux précédent, en invitant à la paix et à la concorde, précédant que je suis très-heureux de suivre d'esprit et d'intention. Ce précédent, comme Votre Grâce l'a déjà fait remarquer, il ne sera pas possible de le suivre dans la pratique, vu qu'il ne sera pas nécessaire de construire un temple nouveau, mais simplement de construire sur les anciennes fondations. (Applaudissements). J'ai la confiance, cependant, qu'il n'y aura place ici pour aucune discussion. (Acclamations). Il est vrai qu'à l'époque où le gouverneur Macquarie posa la pierre angulaire, les choses étaient bien différentes. Cette tolérance qui a depuis obtenu sa place dans la législature d'Angleterre, n'avait pas alors pris tout son développement, et n'avait pas gagné toutes les classes et toutes les sectes. A cette époque, ou très-peu d'années auparavant, les officiers catholiques ne pouvaient obtenir un grade élevé et distingué comme ils peuvent le faire aujourd'hui dans l'armée anglaise. Alors on ne voyait pas de gouverneurs catholiques, aujourd'hui, il y en a plusieurs. (Acclamations bruyantes).

« Les hommes d'Etat catholiques éminents et habiles n'avaient pas encore obtenu l'entrée dans les conseils royaux, et les avocats catholiques ne pouvaient songer à porter l'hermine, comme aujourd'hui, sans exciter l'envie en Irlande et en Angleterre. (Applaudissements). Comme l'empire britannique aurait été heureux si cette sage politique avait été adoptée deux siècles plus tôt. (Applaudissements). Plusieurs pages lugubres de tristesses et de malheurs seraient effacées de nos annales. Mais il n'est pas bon de rappeler les tristesses et les crimes du passé, effaçons plutôt de notre souvenir ces sombres événements. (Marques d'adhésion). Tout ce que nous pouvons faire, c'est de lire les leçons de l'histoire et les apprendre par cœur. Le présent est notre héritage. Efforçons-nous d'en user sagement et avec soin ; et si nos pères ont semé le vent et ont recueilli la tempête, ne laissons pas cette terre léguée à nos descendants. (Applaudissements). Evitons ces fausses lumières qui les ont égarés—les fausses lumières de l'intolérance et de la persécution. (Acclamations).

« En ce pays, toutes les églises sont égales et tous les hommes sont libres. (Applaudissements). Chacun tenant fermement à la profession de sa propre foi sans incertitude et sans compromis, peut jouir de tous ses droits civils et remplir tous ses devoirs civils sans être molesté et sans craindre aucun contrôle indu. (Applaudissements). Il n'est pas besoin d'invoquer alors ce que la sagesse et le patriotisme réprouvent ; il n'est pas besoin d'invoquer les passions d'un autre âge ou les haines d'une autre hémisphère. » « J'ai la confiance que l'union qui s'accomplit dans cette assemblée leur opposera une nouvelle barrière (marques d'approbation) et que au fur et à mesure que votre cathédrale sortira de ses cendres (applaudissements), le sentiment du malheur qui vous a affectés se fondera dans la joie d'une heureuse restauration, ou si l'on se le rappelle encore, ce sera toujours accompagné du souvenir agréable du bon vouloir et des sympathies que toutes les classes de nos concitoyens auront montrés dans l'occasion. Son Excellence s'assit alors et les applaudissements de l'assistance se prolongèrent longtemps après qu'il eut fini de parler.

COUR DE POLICE.

Présidence de Son Honneur le juge McGuire. AFFAIRE SUZOR-SALABERRY.

Ce matin, a été jugée la poursuite du colonel Suzor, contre le colonel de Salaberry dont nos lecteurs connaissent déjà quelque chose. M. Suzor, avocat, représentait le déposant, et M. H. E. Taschereau, l'accusé. La salle était encombrée d'une foule nombreuse.

Le colonel Suzor étant appelé à rendre témoignage dit : Dans l'après-midi de lundi, entre 4 et 5 heures, j'étais à lire les journaux dans l'Institut canadien de cette ville, avec le capitaine Vohl et le capitaine Thibault, lorsque le colonel de Salaberry entra et demanda si les journaux disaient quelque chose du camp. Le capitaine Vohl lui ayant répondu qu'il y avait là-dessus un article dans le Journal de Québec, le colonel de Salaberry prit le Journal et ayant lu quelques secondes dit : « Ah ! c'est Suzor qui a écrit cela, ou bien c'en est un autre canaille et menteur comme lui. »

« Je le regardai alors en souriant. Il me dit : « Souvenez-vous, Suzor, que je ne vous rien avoir à faire avec vous. » Puis il s'approcha très près de moi et me dit : « Vous n'avez traité comme un..... cochon, vous êtes vil et méprisable. Nous n'êtes braves que lorsque vous commandez ; si vous étiez un gentilhomme je vous traiterais le nez. » En disant ces dernières paroles, il leva la main et simula la chose ; il fit le mouvement, mais il ne me toucha point. Me tournant vers lui je lui dis : « Colonel, ne vous compromettez donc point comme cela. » « Ne me touchez pas, » dit M. de Salaberry. Et redressant le bras, fermant le poing, il me frappa sur la lèvre supérieure en m'effleurant le nez.

« J'étais assis sur la table, je fus renversé dessus ; je me relevai un peu étourdi, je fis le tour de la table pour aller ramasser mon chapeau qui avait été jeté de l'autre côté, à mon plaisir de pieds. Après qu'il eut ramassé sur le siège qu'occupait auparavant le colonel de Salaberry. Le colonel de Salaberry, venant à moi, me dit : « Je vous inviterais bien à sortir avec moi, mais je craindrais de me salir. » Comprenez alors qu'il voulait parler de moi, je lui dis : « Eh bien, puisque vous seriez disposé à me refuser cet honneur, j'attendrai que l'invitation vienne de vous. En attendant, je vous laisse le choix des armes pour quand vous voudrez. » Le colonel de Salaberry se dirigea alors vers la porte et en sortant il me regardait encore du coin de l'œil.

« Je conclus que la manœuvre avait été dilatoire et qu'il y avait un peu de sang. Le colonel Suzor lui raconta alors qu'il avait reçu cette blessure dans une altercation avec le colonel de Salaberry.

Aucun témoin ne comparut pour la défense. Après un court plaidoyer de part et d'autre et une réplique de la poursuite, Son Honneur dit que l'assaut sans provocation était prouvé au-delà de tous doutes, et qu'il n'avait qu'à appliquer la loi. En conséquence, il condamna le colonel de Salaberry au maximum de la peine, \$20 d'amende, plus les frais de la poursuite.

« Une cause intéressante. Il vient de se rendre, à Whitley, Haut-Canada, dit la Minerne, un jugement qui intéresse beaucoup tous ceux qui ont des relations avec les banques de cette province. La loi qui laisse les particuliers libres de prêter aux taux qu'il leur plaît, et qui sanctionne toutes leurs conventions n'agit pas ainsi à l'égard des banques. Celles-ci sont tenues de s'en tenir au chiffre de 7 pour cent. La loi leur défend expressément d'outrepasser cette limite, et sanctionne même cette ordonnance par une forte pénalité.

Mais alors, les banques prennent une voie indirecte pour arriver au même résultat ; sans s'insurger contre la loi, et en évitant, cependant, ses prescriptions, et au moyen de procédés détournés, elles finissent par retirer de leurs pratiques une part des frais qu'elles leur font payer sous une forme ou sous une autre. Voilà ce qui paraît le fond de la cause décidée à Whitley. La banque de Montréal avait escompté, au taux ordinaire de 7 pour cent, un billet signé par le sheriff Reynolds, et endossé par un nommé John S. Sprawl. Mais le billet signé et escompté à Whitley, avait été payable à Toronto, donnant à la banque lieu de charger une commission de un demi pour cent, ce qui, sur un billet à trois mois, équivaut à un intérêt de deux p. c. par année. Puis, dans le cas où ce billet aurait été payé à Toronto, la banque de Whitley aurait reçu, pour une traite, encore un quart p. c. égal à un p. c. par an. De suite, l'intérêt se trouvait porté à 10 p. c. au lieu de 7, tel que fixé par la loi.

Les défendeurs firent valoir toutes ces considérations, et prétendirent que la banque, ayant voulu faire de l'usure, avait encouru comme pénalité, la perte de tout le capital réclamé, tel que l'ordonne la loi.

La demanderesse, d'un autre côté, répondit que la loi lui permettait de prélever cette commission, qui représentait pour elle les frais de collection et d'avis à l'endosseur.

Cette raison pourrait être valable dans la plupart des cas, mais dans la cause dont il s'agit, elle perdait beaucoup de sa force par le fait qu'on avait exigé que le billet fut payable à Toronto ; cette circonstance, de la part de l'agent de Whitley, qui disait n'agir que d'après les instructions des directeurs, prouve assez que la banque faisait quelque profit dans cette transaction, et que les frais de collection ne s'élevaient pas au chiffre de trois quarts pour cent, tel que réclamé. Son Honneur le juge en chef Draper exposa aux jurés que, dans ce litige, il ne s'agissait pas de la certitude des faits qui étaient tous admis par les parties en cause, mais qu'il fallait décider si les faits tels qu'exposés pouvaient faire conclure que, réellement, la banque avait fait de l'usure.

Nous ne croyons pas nous tromper en disant qu'il existe plusieurs moyens généralement mis en usage par les banques pour se procurer un intérêt plus élevé que celui que fixe la loi. Une preuve que cette opération réussit à donner des profits, c'est que plusieurs banques paient à leurs actionnaires des dividendes de 8 pour cent par année, malgré les frais de gestion et les pertes que la surveillance la plus active ne peut empêcher d'être encore considérables. Maintenez le monde à les yeux fermés sur ces tentatives d'éluder la loi, et pour une bonne raison. C'est que la loi n'a pas sa raison d'être. Les capitaux, dans notre pays, valent plus de 7 p. c. Tout le monde le sait, et les emprunteurs ne refusent jamais de payer jusqu'à 9 ou 10 p. c., parce qu'ils savent que si les opérations dans lesquelles ils sont engagés sont tant soit peu fructueuses, ils leur donneront des profits suffisants pour remplir leurs obligations. Seulement, la loi est une entrave sérieuse mise au commerce, et les moyens qu'on est obligé de faire pour tourner les obstacles qu'elle présente, contribuent encore à hausser l'intérêt que l'emprunteur doit payer. Chaque jour, se fait sentir davantage le besoin d'une réforme dans cette branche de la législation de la province.

Nouvelles américaines.

New York, 16 octobre.—D'après une dépêche spéciale adressée de Philadelphie à l'Express, il y avait 500 délégués présents à la convention nationale des féniens qui a siégé à huis clos.

Des rumeurs de la nature la plus grave ont circulé. On a, paraît-il, discuté le projet de créer un gouvernement provisoire ou un directoire irlandais, avec pouvoir d'émettre des bons de commissions de corsaires, etc.

New York, 17 octobre.—Les nouvelles du Mexique et de la colonie voisine de Honduras sont très-importantes. De Belize, nous apprenons que le gouvernement anglais a condamné la tentative faite par Maximilien, en 1864, pour étendre les bornes de son Empire sur les territoires anglais. L'ambassadeur anglais à Mexico déclare que le Mexique n'a pas le droit de faire aucune réclamation quelconque sur aucune partie du territoire.

lour a passé outre et la lettre suivante a été lue par M. Sahade : « Camp Sumter, 26 février 1865.

« Au commandant du poste d'Andersonville : Monsieur :—J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les faits suivants : Il y a dans cette prison un grand nombre de soldats fédéraux prisonniers sur parole, qui font pour le gouvernement un travail qui exigerait des dépenses considérables. Ces hommes sont presque sans exception sans souliers, leurs chaussures ayant été usées par un travail prolongé. Je désirerais savoir si je ne puis pas être autorisé à faire une réquisition auprès du quartier-maître pour obtenir ces chaussures ou à acheter des cuirs par l'entremise du commissaire. Il y a parmi les prisonniers un grand nombre de cordonniers qui pourraient confectionner les chaussures requises.

« Recommandant cet exposé à votre sérieuse considération, je suis, etc. « H. WIRZ. » M. Chipman s'est constamment des échecs successifs de ses objections en annonçant à la défense qu'il ferait comparaître dans un jour ou deux une nouvelle série de témoins à charge. Les dépositions entendues dans les séances d'hier et d'avant-hier tendent à effacer considérablement la mauvaise impression laissée par l'interrogatoire des témoins à charge. Wirz est toujours souffrant.

Une dépêche de la forteresse Monroe annonce que MM. Clay et John Mitchell ont été transférés dans le corps du bâtiment occupé par M. Jefferson Davis à Carroll Hill ; ils occupent aujourd'hui des chambres situées en face de l'appartement de l'ex-Président.

On lit encore dans le même journal, à la date du 16 : « L'audition des témoins à décharge dans l'affaire Wirz a été terminée samedi. Un nouvel incident avait ébranlé ceux qui se sont produits pendant le cours des débats a marqué la dernière séance de la commission militaire. M. Baker ayant dit que le gouvernement avait refusé de citer devant la cour un témoin à charge, le juge-avocat Chipman a déclaré péremptoirement que cette alléguation était fautive. M. Baker a soutenu son dire et s'est déclaré prêt à l'affirmer au dehors. M. Chipman a répliqué qu'il était disposé de son côté à reconstruire M. Baker en tout lieu et en toute occasion. La cour s'est alors interposée entre les deux belligérants et a mis fin à cette irritante discussion en menaçant M. Baker de le faire jeter dehors. Après que le calme fut rétabli, le défendeur a demandé la remise à quinzaine pour préparer son plaidoyer. Sur la proposition de M. Chipman, on lui a accordé un délai de deux jours.

Conformément à la proclamation du Président, MM. A. Stephens et Reagan, ont été mis en liberté samedi. Ils sont partis le soir même de Boston pour se rendre à Washington. D'autre part, l'abandon quasi-défini de confiscation se traduit de tous côtés par une restitution presque générale des biens qui avaient été saisis par les autorités fédérales. M. J. E. Davis, frère de l'ex-Président des États Confédérés, et le général W. T. Martin, sont rentrés en possession de leurs propriétés du Mississippi. Le squelette mis sur les biens de M. Jacob Thompson et du général Forrest a été levé. »

FAITS DIVERS.

—Le vent de nord-est qui souffle depuis quelques jours nous a amené une pluie battante qui tombe depuis 9 heures ce matin. Ce temps couvert a empêché d'observer les diverses phases de l'éclipse partielle qui a eu lieu entre 9 et 11 heures. Vers 10 heures et demi le temps s'est tellement obscurci que nous avons dû recourir à la lumière du gaz dans nos bureaux.

—A une séance de la société Casault, tenue le dix-sept octobre, les membres suivants furent élus officiers : Président : L. H. Huot, L. L. B. Vice-président : J. Baril, E. E. M. Secrétaire : J. A. Charlebois, E. E. D. Ass. Secrétaire : J. Pelletier, E. E. M. Comité de Régie : D. Archaubault, K. R. M., et Conrad Gill, E. E. M.

J. A. CHARLEBOIS, secrétaire. —Les regattes annoncées pour hier n'ont pas eu lieu, faute d'une brise suffisante. Les divers yachts entrés se rendirent au lieu désigné, et il fut résolu de remettre la chose à un autre jour. On sait que le prix est une coupe en argent offerte par la presse de Québec.

—Nous avons reçu, ce matin, la quatrième livraison des Chansons Populaires du Canada, données en prime aux abonnés du Foyer Canadien.

—Les journaux de Montréal nous apprennent que dix-huit personnes ont demandé d'être choisies pour pendre Barreau.

—M. Mason, l'ancien commissaire confédéré qui fut pris sur le Trent avec M. Slidell, est en ce moment à Montréal, avec toute sa famille.

—Le Dr. Blackburn, accusé d'avoir voulu introduire la fièvre jaune à New York, et emprisonné à Toronto, vient d'être mis en liberté en donnant caution de comparaître quand il serait mandé. Bennett Young, le lieutenant des raiders de Saint-Alban, a demandé la même faveur et n'a pu l'obtenir.

—On vient de découvrir à Belleville, dans le Haut-Canada, une véritable fabrique de faux billets de banque. Cinq individus ont déjà été arrêtés. Ils doivent avoir leur procès aux prochaines assises.

—On mande de Toronto que la goélette W. H. Merrit a fait naufrage dans la nuit de mercredi de la semaine dernière à Cove Island, à 120 milles de Goderich. 16,000 livres de maïs expédiés de Chicago pour Collingwood sont probablement perdus. Personne n'a péri.

—Le Journal d'Orizaba annonce le passage dans cette ville de onze immigrants confédérés se dirigeant sur Cordova où ils vont fonder une colonie agricole sur des terrains que leur a concédés le gouvernement mexicain. Ils doivent être rejoints prochainement par le général Sterling Price, du Missouri.

—Le père Becks, général des jésuites, est dangereusement malade. Il a été transporté il y a quelque temps à Gallora, près d'Albano, et se trouve actuellement à Rome. On le dit à la dernière extrémité. Il a reçu la visite du Saint-Père. Le père Becks a pris la plus large part à la rédaction de l'Encyclopédie et du Sylabus.

—Le roi Georges de Grèce, voulant venir en aide à la situation embarrassée du trésor, a renoncé au tiers de sa liste civile.

—Les Nouvelles donnent la curieuse statistique suivante, résultat d'une compilation de l'Almanach Bettin. D'après ce journal, il y a à Paris 620 boulangers, 501 bouchers, 2,034 restaurateurs, 860 hôtels meublés, 2,850 cafés, 740 charronniers, 3,432 marchands de vins, 1,480 bottiers ou cordonniers, 1,201 tailleurs ou confectionneurs, 1,527 médecins ou chirurgiens, 1,780 avocats, 442 pharmaciens, 281 sages-femmes, 150 huissiers, 114 notaires, 198 banquiers, 412 orfèvres, 903 marchands de nou-



Par Bureau du Département des Travaux Publics à Québec sera fermé le 25 courant; après cette date toute correspondance devra être adressée au bureau du département à Ottawa.

Par ordre, F. BRAUN, Secrétaire. 12 oct. 1865. 1075

Département des Finances.

Bureau de l'Inspecteur Général, Québec, 27 sept. 1865. TOUS les comptes, rapports et correspondance concernant le bureau de l'Inspecteur Général, excepté les demandes pour Warrants, doivent, après le 9 octobre prochain, être adressés à Ottawa.

TOUS les demandes de warrants peuvent être faites au Département des Finances, à Québec, jusqu'au 20 octobre, et passé cette date à Ottawa.

WILLIAM DICKINSON, D. I. G. 29 sept. 1865. 1096

Division des Douanes et de l'Excise.

Québec, 27 sept. 1865. TOUS les comptes, rapports et correspondance concernant les Douanes, l'Excise et les Douanes de cette division du Département des Finances doivent être, après le 9 octobre prochain, adressés à Ottawa.

R. S. M. BOUCHETTE, Com. des Douanes. 29 sept. 1865. 1096

DIVISION DE L'AUDIT.

Québec, 27 sept. 1865. TOUS rapports et correspondance concernant le bureau d'Audit doivent être adressés à Québec d'ici au 20 octobre prochain, et à Ottawa, cette date passée.

R. S. M. BOUCHETTE, Président. 29 sept. 1865. 1098

Bureau des Douanes, de l'Excise et du Timbre.

Québec, 27 sept. 1865. TOUTES demandes pour Timbres ou autre correspondance adressée au bureau des Douanes, de l'Excise et du Timbre doivent être adressées à Québec jusqu'au 20 octobre prochain, et à Ottawa, après cette date.

R. S. M. BOUCHETTE, 29 sept. 1865. 1098

Département des Finances. DIVISION DES DOUANES.

Québec, 25 sept. 1865. CETTE division du Département des Finances sera fermée pour la transaction des affaires publiques, LUNDI, le 29 d'octobre, et sera ouvert à Ottawa, MERCREDI, le 25 du même mois.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. 29 sept. 1865. 1091

Affaires en Banqueroute.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de FRANÇOIS THÉOPHILE SEGUIN, Failli.

AVIS est par le présent donné que le failli a déposé chez le soussigné un acte de composition et de liquidation, exécuté par une majorité de ses créanciers pour des sommes de cent piastres et au-dessus, et représentant au moins les trois quarts en valeur de tout son passif.

HENRY GLASS, Syndic, Biens de Fr. Théop. Seguin. 1637-24. 5 oct. 1865.

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de JOS. FOIRIER, Failli.

AVIS est par le présent donné que le failli a déposé à moi le soussigné, un acte de composition et de liquidation, exécuté par une majorité de ses créanciers pour des sommes de cent piastres et au-dessus, et représentant au moins les trois quarts en valeur de tout son passif.

J. RICHARDSON, Syndic des biens de Joseph Foirier. 1626-147. 4 oct. 1865.

Acte concernant la Faillite, 1864. MICHAEL CONNELLY, de Québec, et ZEPHYR BENOIT, de Montréal, marchands et associés.

JEAN ROUTIER, de Québec, marchand-boulangier, Défendeur. UN bref de saisie a émané en cette cause.

W. S. SEWELL, Secrétaire. Québec, 3 oct. 1865. 400-1627-24

Acte concernant la Faillite, 1864. Dans l'affaire de JOHN CHARLES SIMMONS, Failli.

LES créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'ils n'ont fait une cession de leurs biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus, à moi le syndic officiel soussigné, et ils sont requis de me fournir, sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, et, s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

W. WALKER, Syndic Officiel. Québec, 21 sept. 1865. 3200-1376-5011-6272

PENSIONNAT des Sœurs Grises d'Outaouais.

SOUS LE PATRONAGE DE Son Grandeur Monseigneur Guiguen.

CET établissement dont l'existence remonte à près de vingt ans, a pour but de satisfaire à l'un des besoins les plus pressants de cette partie de la contrée. La cité d'Outaouais, ainsi que personne ne l'ignore, forme par sa position géographique, le lien qui unit le Haut et le Bas-Canada. De cette nécessité pour tous les habitants d'avoir une note parfaite et égale des langues française et anglaise. Aussi rien n'a-t-il été épargné pour que les jeunes demoiselles canadiennes et anglaises pussent acquiescer de double but, et les nombrées et honorables témoignages rendus de tout temps à l'institution, prouvent que ses efforts n'ont point été vains. Le plus grand soin est surtout apporté à la pureté de la prononciation et à la pratique usuelle des deux langues.

Outre les études grammaticales et littéraires, outre l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, la Botanique, la Zoologie, la Chimie, la Physique, etc., les élèves reçoivent encore des leçons théoriques et pratiques de Commerce, d'Économie domestique, de Brochettes en tous genres, etc.

Tous les moyens les plus propres à exciter l'émulation et à développer l'intelligence y sont journellement employés. Nous ne mentionnerons ici que la Banque, le Bureau de Poste, la Poste, la Chambre de Commerce, etc. Tous les moyens les plus propres à exciter l'émulation et à développer l'intelligence y sont journellement employés.

On ne fait aucune autre maison à Québec où l'on fait la vente en gros. En conséquence, ils sollicitent le patronage du commerce en général.

N'oubliez pas, acheteurs, de vous adresser à cette maison. CARREL, JOHNSTON et SCHULTZ, 2, rue Saint-Jacques, Bas-Ville. 11 oct. 1865. 1670

PAPIER.

LES SOUS-SIGNÉS OFFRENT EN VENTE : Papier blanc et non réglé. Papier Post, et papier à billet. MANILLA, Brun et Gris.

On vient de recevoir de l'étranger, Papier à envelopper couleur drab, de qualité supérieure. Les ordres pour papier à impression sont ponctuellement exécutés.

BISSET et FRASER, 16 oct. 1865. 1326-joo 12 et 14 rue Saint-Paul.

PLUS DE CALVITIE. LE CELEBRE RESTAURATEUR.

PROF. ELPANI EST la seule préparation contre la chute des cheveux qui soit réellement digne de la confiance du public. Contrairement aux autres restaurateurs qui ont précédé il a été la chute des cheveux en gérant les maxes de tête, cause principale de la calvitie, tel que d'arrêter les cheveux, névralgie et maux de tête de toutes sortes; il ne contient aucun ingrédient nuisible, et a une odeur agréable et se trouve dans les pharmacies. Ce qui le recommande particulièrement à la confiance du public c'est qu'il est de manufacture canadienne et que les centaines de certificats qui déjà attestent son efficacité, viennent de personnes bien connues et dignes de confiance. On peut employer une seule bouteille pour le préfixer à tout ce qui existe déjà de ce genre. Comme article de toilette il est incomparable.

JOHNSON BRIGGS et Cie., Propriétaires, Montréal, C. B. Prix : \$1.00 la bouteille. A vendre chez les principaux pharmaciens ainsi que chez MM. THOMAS VALLEUR et Cie., à qui toute correspondance, en peu de temps, sera adressée et qui la fournissent au même prix qu'à Montréal. 17 oct. 1865. 1330-6m

EN VENTE, Aux Moulins des Escoumins.

PLANCHES d'épave et de pin, de toutes les dimensions, de 1 à 2 pouces. Madriers d'épave et pin, choisis, 3 pouces.

Planches blanches, embouvetées, dimensions assorties. Lattes d'épave et de pin. Planches à palissades, d'épave et de pin. S'adresser aux Moulins, C. TETU, 29 mai 1865. 902 Rue Saint-Pierre.

Importations Françaises.

NOUVEAUX CHAPEAUX MÉRINOS à RESORTS, (Hibis), Nouveaux Chapeaux de satin, Nouveaux Chapeaux de feutre. En vente chez A. HAMEL et FRÈRES, Rue Sous-le-Port. 3 juin 1865. 948

Lunettes d'opéra. En vente chez A. HAMEL et FRÈRES, Rue Sous-le-Port. 3 juin 1865. 950

Parfumerie, etc. Eau de Lavande, E. Pinard, Eau de Cologne, Eau de Lavande écosaise, Demaron et Otielat, Vinaigre à Toilette, Société Hygienne, Huile Parfums, do do, Savon, Gellé Frères, Savon onctueux médical, Ed. Pinard, Lait Antipéorique, Canada et Cie. En vente chez A. HAMEL et FRÈRES, Rue Sous-le-Port. 3 juin 1865. 951

Albums photographiques. De 25 à 200 cartes photographiques. En vente chez A. HAMEL et FRÈRES, Rue Sous-le-Port. 3 juin 1865. 949

BON PLACEMENT.

LA Fabrique de Saint-Jovite, diocèse de Québec, désire emprunter une somme de £1200 à £1500 d'une, ou plusieurs personnes à un taux modéré. Pour plus amples informations s'adresser à M. EDWARD FAFARD, curé de Saint-Jovite, ou à M. LANGVIN, secrétaire du diocèse. 28 juin 1865. 1135-joo

LE SOUSSIGNÉ OFFRE à VENDRE Sa Propriété à Charlesbourg.

Priz modéré, termes faciles et titre parfait. On peut la visiter tous les jours de 9 heures A. M. à 5 heures P. M., le plus tôt, le mieux, vu que le soussigné est sur le point de déménager à son autre terre. ED. GLACKENMYER, 4 avril 1865. 473-joo

Chantier de construction à louer.

LE CHANTIER ci-dessus occupé par feu J. M. MUR, s'écouler. S'adresser à S. I. GLACKENMYER, 22 fév. 1865. 217-joo

La Boulangerie du Peuple! PAIN POUR TOUT LE MONDE.

LE soussigné, occupant cette grande maison connue sous le nom de Boulangerie à la Vapeur de Tournage, rue 56 et 57, rue Saint-Jovite, Saint-Roch, est prêt à fournir le PAIN à la mesure, qualité dans les parties de la ville, ayant l'établissement le plus complet qui soit en Amérique. Il espère, par l'attention soutenue qu'il donne à cette branche d'affaires, mériter une part du patronage public. JAMES MCCORKLEL, N. B.—On sollicite de l'embarquement, et les ordres seront ponctuellement exécutés. 15 mai 1865. 563-4m

AVIS Est par le présent donné que nous avons nommé MM. LAINE, GIBB ET Cie., seuls agents pour la vente de notre Whiskay et de nos Spiritueux Québec. J. H. R. MOLSON ET FRÈRE, Montréal, 28 avril 1864. 625

CARREL, JOHNSTON et SCHULTZ, 2, RUE SAINT-JACQUES.

Sont les seuls agents sur ce marché pour les maisons suivantes :

DEUTE et OELDERMANN, A de la-Champagne. HARPER TWELVETREES, Bromley-by-law, Londres, Angleterre—Manufacturiers de Savons, Empoils, Soda Alum walker, Rouge de Venise, Pierre poudrée et autres articles.

WALLIS et DRYSDALE, Londres, Angleterre—Manufacturiers de Poudre pour la pâte, etc. GEORGE WILTON, Londres, Angleterre—Manufacturier de Poudre à fan. J. ROBB, Montréal—Manufacturier de Biscuit de fantaisie, etc.

PETER R. LAMB, Toronto, C. W.—Manufacturier de Noix à souler. 11 oct. 1865. 1670

AGENCE à QUÉBEC MAISON DEUTZ et GELDERMANN.

LES seuls agents nommés pour cette ville, pour la vente des articles de la maison ci-dessus, sont MM. CARREL, JOHNSTON et SCHULTZ, qui sont maintenant prêts à recevoir des commandes.

Ceux qui désirent acheter peuvent éprouver la qualité du Champagne à notre bureau ou en envoyant un ordre, il leur en sera délivré à leurs résidences. Québec, 11 oct. 1865. 1671

Aux Epiciers et aux Marchands de la campagne.

HUILE DE CHARBON DE PARSON, A DES PRIX RAISONNABLES. LES soussignés vendent actuellement Huile de Charbon de Parson au comptant et à des prix plus bas qu'aucune autre maison à Québec où l'on fait la vente en gros. En conséquence, ils sollicitent le patronage du commerce en général.

N'oubliez pas, acheteurs, de vous adresser à cette maison. CARREL, JOHNSTON et SCHULTZ, 2, rue Saint-Jacques, Bas-Ville. 11 oct. 1865. 1672

Carrel, Johnston et Schultz, MARCHANDS DE PRODUITS, AGENTS GÉNÉRAUX.

Importateurs d'Épicerie, Vins, Spiritueux, etc., etc. 9, rue Saint-Jacques, Bas-Ville, QUÉBEC. N. B.—Des ordres pour Sel, Poisson, Huiles, etc. seront ponctuellement exécutés aux plus bas prix au comptant. 23 sept. 1865. 1544

AUX ÉPICIERS DE LA CAMPAGNE. Moyen de faire de l'Argent.

LES épiciers de la campagne apprendront quelque chose qui leur sera avantageux, et auront le moyen de réaliser, en peu de temps, une jolie somme, en s'adressant immédiatement aux soussignés. CARREL, JOHNSTON et SCHULTZ, 2, rue Saint-Jacques, Bas-Ville. 23 sept. 1865. 1543

Valises, Portemanteaux. GRANDES Valises en cuir pour dames, Valises en toile cirée, Valises de voyage en cuir, Sacs de voyage en cuir, en tapis, etc.

En vente chez A. HAMEL et FRÈRES, Rue Sous-le-Port. 27 sept. 1865. 1571

Huile de Charbon de Première qualité.

3000 GALLONS d'Huile de Pétrole, venant de l'étranger, en peu de temps, une jolie somme, en s'adressant immédiatement aux soussignés. CARREL, JOHNSTON et SCHULTZ, 2, rue Saint-Jacques, Bas-Ville. 23 juillet 1865. 1248

LEON MARIA FARINA. VÉRITABLE EAU-DE-COLOGNE.

En Pluies, Chopsine, Demi chopines, Six onces, Quatre onces, Deux onces. Importation directe. En vente en gros et en détail chez JOHN W. McLEOD, 53, Porte Saint-Jean. 8 sept. 1865. 1445

Eau de Plantagenet.

LE soussigné a reçu aujourd'hui directement des sources un approvisionnement de la célèbre Eau Minérale, dont le nom est mentionné ci-dessus. JOHN W. McLEOD, Chimiste et Droguiste, No. 53, rue Saint-Jean, Porte Saint-Jean. 3e porte de son ancien établissement. P. S.—Il reçoit chaque semaine de nouveaux approvisionnements. 17 juin 1865. 1078

MARCHANDISES D'AUTOMNE. PRIX EXTREMEMENT RÉDUITS.

F. X. LEPAGE. LE soussigné annonce à ses pratiques et au public en général qu'il est prêt à vendre, à des prix extrêmement bas, tout son immense assortiment de MARCHANDISES D'AUTOMNE et D'HIVER, consistant en :

Draps, Casimires, Tweeds, Mérinos, Coubours, Etoiles à Robes et à Jupons, Planelles blanches et de couleurs, Un grand lot de Tweed épais et tout laine depuis 2s. 3d.

Toile fine, Toile à draps, Coton jaune, Shirting, Indiennes, etc., etc., etc. F. X. LEPAGE, 30 août 1865. 1418-12m No. 34, rue de la Couronne, Saint-Roch.

NOUVEAUX. Leger et Rinfret.

DESIRENT informer leurs amis et le public qu'ils ont reçu un nouvel approvisionnement de Rubans noirs et d'autres couleurs pour Ceinturons, Boucles noires et d'autres couleurs, Nouveaux Ceinturons en cuir français, Boucles et Ceinturons en acier, 25 pièces d'Etoiles à robes qu'ils vendront à prix réduits, Aussi : Ornaments pour mantilles.

Articles de toilette pour hommes. Cols en Satin émaillé, Cols français imprimés, Cravates dites "Butterfly Ties," Echarpes en gaze de soie, Chemises blanches de toilette, Vêtements de dessous en soie filée, Chemises de flanelle faites à l'établissement. Chez LEGER et RINFRET, No. 4, rue Saint-Jean. 8 août 1865. 1300

Bureau de Poste de Québec.

LES MALLES pour le Royaume-Uni, pendant le mois d'octobre, seront fermées à ce bureau, PAR LA LIGNE CANADIENNE :

Les samedis, à 7:00 h. A. M. Un sac supplémentaire, à 8:00 h. A. M. PAR LA LIGNE CANADIENNE :

Les samedis du 14 et 28 A Et par la voie de Boston, avec les malles de Terre-neuve, de la Bermuda et d'Italie. Toutes les lettres mises à la Poste pour les Sacs Supplémentaires doivent être affranchies par des estampilles. Toutes les lettres enregistrées doivent être mises à la Poste 15 minutes avant les heures auxquelles doivent être fermées les malles. 4 oct. 1865. 1633 J. SEWELL, Maître de Poste.

Terre à vendre ou à louer.

LA TERRE appelée MARY HILL FARM ci-dessus occupée par R. FARMAN Feuyer, à Lorette, à environ six milles de Québec, sur le chemin macadamisé de l'Université. Elle contient environ 160 acres cadastrales à l'intérieur, et dans un excellent état de culture, avec une maison en pierre, granges, établis de 155 pieds de longueur et autres bâtiments devenus élevés. La terre aboutit à la rivière Saint-Charles, avec un privilège d'eau important, ayant une chute d'eau de vingt-trois pieds. S'adresser à MM. ANDERSON et PARKIN, Avocats.

On à W. HOSSACK, 5 rue Hamel. 8 avril 1865. 479-25pa-mjs-joo

ARSENE MICHAUD, AVOCAT.

A établi son bureau d'affaires au n. 2, rue Saint-Louis, Haute-Ville, porte voisine du Palais de Justice. M. Michaud suivra les Cours de Montargis et de Saint-Jean-Port-Joli. 9 sept. 1865. 1472-12m

SANGSUES! SANGSUES!!

30, 63, Porte Saint-Jean. LE soussigné désire informer les médecins et le public en général qu'il vient de recevoir par l'Étranger un lot de SANGSUES DE SUÈDE très fines, qu'il garantit être fraîches. JOHN W. McLEOD, Chimiste et Droguiste, 9 août 1865. 1305 No. 63, Porte Saint-Jean.

SUR L'UNION DES PROVINCES.

L'Amérique Britannique du Nord. PAR L'HON. J. CAUCHON. Brochure de 152 pages in-8. En vente au bureau du Journal de Québec. Prix : 25 cents l'exemplaire, à la douzaine, 20c par exemplaire. 17 fév. 1865. 229

COMPAGNIE D'ASSURANCE ROYALE.

Batisses de l'Assurance Royale, RUES NORTH JOHN ET DALE, LIVERPOOL. No. 29, RUE LOMBARD, COIN de CLEMENS LANE, LONDRES. CAPITAL, £2,000,000, en 100,000 parts de £20 chaque.

SYNDICS : J. S. LEIGH, écri., R. B. H. BLUNDELL, Secrétaire et Agent; PERCY M. DORE, écouv. Banquiers à Liverpool.—LA BANQUE DE LIVERPOOL. BANQUIERS à LONDRES : MM. GLYNN, HALIFAX ET Cie. Banquiers à Québec.—LA BANQUE DE MONTRÉAL.

LE fonds considérable de la Compagnie et le nombre de Londres, en 1862, et à un 666 supérieur à tous les empois importés en ce pays. La Compagnie se distingue comme par le passé par sa ponctualité à régler les réclamations. On ne charge rien pour la police. BRANCHE D'ASSURANCE POUR LA VIE.

Les avantages que présentent cette Branche de la Compagnie sont comme suit, savoir : Garantie d'un fort capital, prix modéré, des avantages dans les profits pour l'assuré, s'élevant au deux tiers du montant, peu de frais d'administration, les dépenses du Bureau étant supportées proportionnellement par les deux Branches, et exemption de la part de l'assuré des charges de la Société. DR. EDWARD, médecin consultant. FORTYTH et BELL, Agents. 17 juin 1864. Chambres de Commerce 708-12m

JOS. BENJ. TRUDELLE, RELIEUR DU PARLEMENT, No. 32, rue Saint-Jean, Haute-Ville, QUÉBEC. FRANÇAIS.

Reliures de Goût exécutées en tout genre, LIVRES DE COMPTES, ETC., ETC. Une collection de spécimens peut être vue à l'atelier, Québec, 11 janv. 1865. 41

H. BLANCHET, CHIRURGIEN.

No. 9, rue du Palais, (Anciens résidents de son oncle, feu JEAN BLANCHET, Chirurgien.) Le Dr. Blanchet prêter une attention particulière au traitement des maladies chirurgicales. 9 juin 1865. 975-6m

DR. BENDER, Médecin et Chirurgien.

No. 82, Grande rue St-Jean, près de l'église. LES PAUVRES GRATUITS. 8 juin 1865. 999-3m

LE DOCTEUR LARUE a établi son bureau de consultation, au n. 16, rue Saint-André, où on peut le consulter à toute heure et surtout de 9 h 10 h. A. M. et de 4 h. à 7 h. P. M. 24 mai 1865. 839-6m-3pa

MIVILLE DE CHENE, AVOCAT.

son Bureau au n. 15, rue Desjardins, Haute-Ville de Québec. S. et C. PETERS, ONT établi leur bureau dans la Maison en Briques leur appartenant, Coin des rues Grant et de la Reine, St. Roch. 15 août 1864. 1225

Dr. L. J. A. SIMARD, Médecin Oculiste et Auriste.

18, RUE SAINT-LOUIS, 18. 7 mai 1864. 608

J. B. BERTRAND ET Cie., ENTREPRENEURS D'ÉGLISES, MAISONS, ETC., Saint-Roch, rue Richardson, n. 294. 30 mai 1864. 716-12m

F. LANGELIER, Avocat et Professeur en Droit à l'Université Laval.

Bureau : rue Saint-Louis n. 18, coin de la rue du Paroissien des Ursulines, près de la Salle de Musique. 25 mai 1864. 739

E. L. J. GIROUX, NOTAIRE.

Bureau au n. 47, rue Saint-Pierre, près du marché Financier. 21 mai 1863. 519

TASCHEREAU et PROUX, NOTAIRES.

Ville de Lévis, vis-à-vis le magasin de M. Cass. 3 sept. 1864. 1319

LOUIS PREVOST, NOTAIRE.

rue voisine de MM. GASTRO et MERRIER. 20 avril 1861. 351

SIMON BEDARD, FERBLANTIER.

Rue Saint-Nicolas, No. 23. PALAIS. On trouvera toujours un grand assortiment d'objets de ferblanterie, etc., ainsi que des CHAÎNES D'ARPEUTEUR, mesure française-anglaise.

EMPOIS DU CANADA.

BENSON & ASPDEN, Qui a été couronné à l'Exposition Internationale de Londres, en 1862, et à un 666 supérieur à tous les empois importés en ce pays. Manufacture : Edwardsburg, H. C. Bureau : 298, rue Saint-Paul, Montréal. 22 août 1864. 838-12

Préparation de Mais.

BENSON & ASPDEN, CANADA. Pour les poudrins, flans, blano-mange et pour la nourriture des enfants, etc. Cette préparation a été couronnée à l'Exposition Internationale qui a eu lieu à Londres en 1862, et est supérieure à toute autre qui existe au monde. Manufacture : Edwardsburg, H. C. Bureau : 298, rue Saint-Paul, Montréal. 22 août 1864. 837-12m

MÈRES SAUVEZ VOS ENFANTS.

DES MÉDICAMENTS VÉGÉTAUX. En vente en gros chez Barclay, 95, rue Farringdon Londres; Agents pour l'Amérique du Nord, Langley et Johnson, Hôtel Street, Halifax, Nouvelle-Écosse; Hazard, Charlotte Town, Île du Prince Édouard; J. Ward, écouv. News Office, Sidney, Cap Breton; E. H. Parker, (devenu Palmer et Cie.) Kingston, Haut-Canada; Munson et Cie., Haldonville et Dawson, Québec; C. A. et J. Langley, Vieux Street, San Francisco; Le Fortier, Martin; J. Ward, Morning Post Office, M. McMurdo, droguiste, et J. McCoubrey, écouv. Saint-Jean, Terre-neuve; John Graham, écouv. Head Quarters Office, Fredericton; Thomas Walker et Fils, Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; Lyman et Cie., Toronto; Lyman et Cie., Savage et Cie., George Van Felton, Jr., rue Notre-Dame, Montréal; James Piers et Fils, Québec; Miramichi; de quelle on peut aussi obtenir le Commerce Médical, ou s'il survenait quelque difficulté à se les procurer, on les recevra certainement en mettant le montant sur une lettre adressée à M. 25, Bedford Place, Bloomsbury Square, Londres, W. C.

DE DEVINS.

Sont certainement le Remède le plus efficace pour la DESTRUCTION DES VERS QUI SOIT ENCORE CONNU. ESSAYEZ-LES et SOYEZ CONVAINCUS. Demandez les "PASTILLES-A-VERS VÉGÉTALES DE DEVINS," et ne vous en laissez pas imposer par l'offre d'une autre préparation. Ces PASTILLES sont purement végétales, Elles sont agréables au goût, Elles n'ont rien d'offensif à la vue, Et sont les seules Lozanges Anthelmintiques aimées et recommandées par la Faculté Médicale comme Spécifique pour les cas de vers intestinaux. Chaque boîte renferme 30 Pastilles, ainsi que les instructions requises. On voudra bien observer aussi que ces PASTILLES sont chacune d'elles estampillées des lettres "DEVINS," comme garantie contre la contrefaçon, et qu'elles ne sont jamais vendues à l'once ou à la livre. Préparées seulement et en vente, en Gros et en Détail, chez MONTREAL, W. E. HARRIS, Agent principal pour Québec, Ed. GIROUX, pharmacien, 8 juin 1864. 948-12m

DEVINS et BOLTON, CHIMISTES, Près le Palais de Justice.

LE NOUVEAU REMÈDE.

Par Lettres Patentes Royales, sous la sanction du Gouvernement de Sa Majesté, et des Chefs de la Faculté de France.

THERAPIE, ou LE REMÈDE DES REMÈDES.

Ce médicament est un remède employé par les docteurs dans les hôpitaux, combiné tout ce qu'on peut désirer en fait de médecine du genre et surpassé tout ce qu'on a vu jusqu'ici. N'ayant ni le goût, ni l'odeur, ni l'apparence de médicament, on peut l'emporter partout sans exciter aucun soupçon. Chaque paquet contient des instructions complètes pour chaque cas.

THERAPIE No. 1, en trois jours seulement guérit tous les maux de tête, migraines, et tous les maux de tête sans exception. Les personnes atteintes de cette maladie de la tête, de la dysenterie, les hémorrhoides, l'irritation des intestins, le rhume, les bronchites, le catarrhe, on les trouvera merveilleusement efficace, procurant un soulagement prompt, dans des cas où d'autres remèdes ont échoué.

THERAPIE No. 2, pour les maladies vénériennes les maladies de la gorge, l'impureté du sang et toutes les affections de ce genre, pour lesquelles il est d'usage d'employer le mercure qui produit destruction des dents et